

L'accès aux soins de santé chez les femmes qui vivent avec le VIH

La qualité de vie des femmes qui vivent avec le VIH dépend beaucoup des soins de santé qu'elles reçoivent. Par exemple, un soin de santé peut être un suivi médical avec le médecin, une intervention en santé mentale, une planification de naissance ou un suivi de grossesse. Aussi, la qualité de vie des femmes qui vivent avec le VIH dépend de leur satisfaction face aux soins qu'elles reçoivent.



LE SAVIEZ-VOUS?

- + Il y a un organisme communautaire de lutte contre le VIH/Sida dans chaque région du Québec. Ces organismes offrent plusieurs services aux personnes vivant avec le VIH. Par exemple, ils peuvent offrir de l'écoute, du soutien, des références, de l'hébergement et de l'information sur l'alimentation.
- + Pour trouver l'organisme communautaire dans votre région, il faut communiquer avec la COCQ-SIDA au numéro de téléphone gratuit. Vous pouvez aussi visiter leur site Internet.
 - ▶ Numéro de téléphone gratuit : 1-866-535-0481
 - ▶ Site Internet : <http://www.cocqsida.com/>

QUELS SONT LES OBSTACLES AUX SOINS RENCONTRÉS PAR LES FEMMES QUI VIVENT AVEC LE VIH?

L'éloignement des services spécialisés :

- + La plupart des médecins spécialistes du VIH pratiquent dans les grands centres urbains. Parfois, les femmes qui vivent en région doivent prévoir un moyen de transport et un hébergement pour visiter un médecin spécialiste. Aussi, elles doivent prendre congé si elles ont un travail. Donc, plusieurs femmes en région vont consulter un médecin généraliste pour éviter de se déplacer. Cependant, les médecins généralistes peuvent oublier d'effectuer des tests préventifs ou ne pas connaître tous les traitements disponibles. Ces femmes n'ont pas accès aux compétences des médecins spécialistes.



LE SAVIEZ-VOUS?

- + Il existe plusieurs services de covoiturage. Le covoiturage :
 - ✓ Diminue le coût de vos transports;
 - ✓ Permet d'être passager ou conducteur;
 - ✓ Est sécuritaire et fiable;
 - ✓ Propose des lieux de départ et d'arrivée toujours connus d'avance (à Montréal, il s'agit toujours d'une station de métro).

- + Par exemple, vous pouvez trouver un aller simple entre Québec et Montréal pour seulement 19 \$. Aussi, le prix de l'abonnement n'est pas très cher. Pour s'abonner, il faut communiquer avec les services de covoiturage par téléphone ou sur leur site Internet.

- + Suggestions de service de covoiturage :
 - ▶ Amigo Express : 1-877-264-4697 ou www.amigoexpress.com
 - ▶ Allo Stop : www.allostop.com
 - ▶ Covoiturage.ca : 1-877-774-8607 ou www.covoiturage.ca

- + Les ressources communautaires sont moins disponibles en région. Souvent, les organismes s'occupent d'un plus grand territoire avec moins d'employés. Donc, il peut être difficile d'obtenir des services de soutien en personne en raison de l'éloignement.



LE SAVIEZ-VOUS?

- + La COCQ-SIDA, le Portail VIH/sida du Québec et Sida Bénévoles Montréal (ACCM) travaillent ensemble pour offrir des rencontres d'Info-traitement sur le VIH/sida. L'information disponible :
 - ✓ Est complète et de qualité;
 - ✓ Est claire et simple;
 - ✓ S'adresse directement aux personnes vivant avec le VIH/sida partout au Québec.

- + Visitez un organisme communautaire près de chez vous pour connaître la prochaine rencontre d'Info-traitement. En attendant, vous pouvez consulter le site Internet suivant :
<http://www.cocqsida.com>

Ressources financières et contraintes de temps

- + Plusieurs femmes qui ont le VIH n'ont pas accès à un emploi bien payé ou à un régime privé d'assurance. Aussi, les femmes qui ont le VIH ont parfois un emploi à temps partiel de soir ou de nuit à cause des effets secondaires de leurs médicaments (fatigue, diarrhée, douleur, etc.). Certaines femmes ont des difficultés à payer leurs traitements qui peuvent être très chers. Parfois, le prix des médicaments entre en compétition avec les besoins de base, comme se loger, se nourrir et se vêtir. Certaines femmes doivent demander l'aide sociale pour pouvoir payer leurs traitements. D'autres choisissent de ne pas acheter leurs médicaments.



LE SAVIEZ-VOUS?

- + Plusieurs cliniques spécialisées en VIH peuvent vous aider à trouver des moyens pour payer vos médicaments.
- + Les médicaments sous ordonnances sont payés par la RAMQ ou par votre assurance privée. Vous devez toutefois payer une franchise annuelle. Le montant de la franchise était de 1006 \$ en 2014.
- + Si vous avez une assurance privée, parlez à votre pharmacien pour répartir les paiements de la franchise sur 12 mois. Par exemple, les paiements étaient de 83 \$ par mois pour l'année 2014. Vous pouvez changer de pharmacien s'il refuse de répartir les paiements. Votre médecin, un travailleur social ou un intervenant peut vous aider à trouver un pharmacien qui répond à vos besoins.
- + Si vous avez des questions, consultez le service info droit de la COCQ-SIDA au 1 866 535 0481, poste 34. Le service est gratuit et anonyme. <http://cocqsida.com/ressources/vih-info-droits.html>



LE SAVIEZ-VOUS?

- + Contactez une Association coopérative d'économie familiale (ACEF) pour vous aider à faire et maintenir un budget réaliste. Le budget est fait en prenant compte de vos revenus et de vos dépenses. Un budget peut :
 - ✓ Diminuer le stress associé aux difficultés financières;
 - ✓ Vous aider à subvenir à vos besoins.
- ▶ Pour trouver l'organisme de votre région : 514-257-6622 ou visitez le site Internet suivant : <http://www.consommateur.qc.ca/associ.htm>.
- + Utilisez les services d'une banque alimentaire ou participez à une cuisine collective. Les services offerts sont variés et gratuits, comme l'écoute, la cuisine de groupe, le panier d'épicerie, le dépannage garderie, le budget, les vêtements et objets usagés, etc.
 - ▶ Pour trouver une banque alimentaire dans votre région : <http://www.banquesalimentaires.org>
 - ▶ Pour trouver une cuisine collective dans votre région : 1-866-529-3448 ou <http://www.rccq.org/cuisine-en-reseau>

- + Les soins paramédicaux (psychologue, physiothérapeute, dentiste, optométriste, etc.) peuvent coûter très cher. Comme peu de ces soins sont offerts gratuitement ou à moindre coût, plusieurs femmes ne peuvent pas consulter des spécialistes du système de santé privé. Cela peut affecter leur santé physique et mentale.
- + Les femmes qui sont responsables d'un ou plusieurs membres de leur famille (enfants, conjoint, parents, etc.) ont aussi plus de difficultés à recevoir des soins de santé. Par exemple, certaines femmes doivent aller à leurs rendez-vous médicaux avec leurs enfants parce qu'elles n'ont pas accès à un service de gardiennage. Aussi, certaines femmes reportent leur rendez-vous et n'ont pas le suivi dont elles ont besoin.



LE SAVIEZ-VOUS?

- + Plusieurs assurances privées remboursent les frais d'analyse de laboratoire. Cela vous donne accès gratuitement à un service de prises de sang à domicile. Pour avoir accès à ce service, vous devez :
 - ✓ Payer les frais de service (qui sont souvent très élevés);
 - ✓ Faire une demande de remboursement auprès de votre assurance.
- + Contactez votre service d'assurance pour parler des frais admissibles. Votre pharmacien peut vous donner une référence pour ce type de service.



LE SAVIEZ-VOUS?

- + Certains organismes communautaires de lutte contre le VIH/sida offrent des services paramédicaux (physiothérapeute, dentiste, massothérapeute, etc.). Communiquez avec la COCQ-SIDA pour trouver les services offerts dans votre région : 1-866-535-0481 ou visitez leur site Internet : <http://www.cocqsida.com>

La stigmatisation

- + Certaines femmes consultent un médecin spécialiste du VIH ou reçoivent des traitements en dehors de leur quartier parce qu'elles ont peur d'être reconnues. Ces déplacements peuvent causer des frais supplémentaires.
- + Certaines femmes remarquent un manque de connaissances et des réactions de peur ou de dédain chez les professionnels de la santé (infirmier, préposé aux bénéficiaires, médecin, dentiste, etc.). D'autres femmes disent s'être senties jugées lorsqu'elles ont annoncé leur intention d'avoir des enfants à leur médecin. Les femmes qui se sentent jugées dans les milieux de soins de santé peuvent limiter leur recours à ces services même si elles en ont besoin parce qu'elles deviennent méfiantes envers les professionnels de la santé. Dans des cas extrêmes, certaines femmes refusent leurs traitements du VIH parce que les jugements ressentis sont trop forts, ce qui nuit à leur santé.
- + Certaines femmes disent être méfiantes à l'égard du personnel soignant parce qu'elles ont vécu des violations de confidentialité dans leur milieu de soins de santé. Cette méfiance affecte la qualité de leur relation avec les professionnels de la santé.



LE SAVIEZ-VOUS?

- + Les personnes qui vivent avec le VIH/sida ont les droits suivants :
 - ✓ Le droit de décider comment, quand, à qui et dans quelle mesure elles veulent partager leurs renseignements de santé;
 - ✓ Un droit de regard sur l'utilisation et l'échange de leurs renseignements de santé et sur ceux qui y ont accès;
 - ✓ Le droit de savoir comment leurs renseignements personnels seront utilisés et protégés<http://www.aidslaw.ca>
- + Pour en apprendre plus sur vos droits, visitez le :
<http://cocqsida.com/ressources/vih-info-droits.html>
Et le : <http://cocqsida.com/mediatheque/publications/les-memes-droits-que-vous.html>

- + Certains professionnels de la santé du secteur privé (physiothérapeute, acupuncteur, dentiste, etc.) demandent le statut VIH de leurs clients même s'il n'y a aucun risque de transmission ou s'ils doivent appliquer les mêmes précautions pour tous. Les femmes peuvent se sentir obligées de dévoiler leur statut VIH quand on les questionne à ce sujet. Pour se protéger de la stigmatisation possible, certaines évitent de consulter ces professionnels de la santé.



LE SAVIEZ-VOUS?

- + Vos renseignements de santé sont confidentiels. Votre médecin et votre assureur sont les seuls qui ont besoin de connaître votre état de santé. Les autres professionnels de la santé ne peuvent pas exiger de connaître votre statut VIH.
- + Par exemple, vous n'êtes pas obligées de dévoiler votre statut VIH chez le dentiste même si un questionnaire de santé vous demande de le faire. Les professionnels de la santé sont obligés de prendre les précautions universelles avec tous leurs patients. Le fait de ne pas dévoiler son statut VIH n'aura aucune conséquence.



LE SAVIEZ-VOUS?

- + Si vous avez été traitée injustement dans un service de santé, contactez le service info droit de la COCQ-SIDA au 1-866-535-0481, poste 34. Le service est gratuit et confidentiel. On répondra à vos questions et on vous dirigera vers le service juridique du Québec au besoin.
<http://cocqsida.com/ressources/vih-info-droits.html>
- + Si vous sentez que vous avez été traitée différemment, signalez-le à la COCQ-SIDA. Plus il y aura de signalements, plus la COCQ-SIDA pourra faire avancer les droits des personnes vivant avec le VIH.